



PRESTIGE



Biologique

Élixir d'érable™

**Chez Prestige, nous ne faisons pas que du sirop d'érable.
Nous transformons une richesse naturelle en un plaisir durable.**

Issu de nos forêts canadiennes, notre sirop est récolté dans le plus grand respect de la nature qui nous l'offre, saison après saison.

Notre Élixir d'érable^{Mc} est fabriqué à partir de sève d'érable pure, délicatement transformée grâce à un procédé doux à basse température qui en préserve la saveur authentique tout en élevant l'expérience de l'érable à un niveau jamais atteint!

Conçus ici, au Canada, nos produits sont partagés aux quatre coins du monde, apportant la joie et le raffinement du goût d'érable partout sur la planète.





ÉLIXIR D'ÉRABLE™

INGRÉDIENT :

Eau d'érable concentrée

Une alternative naturelle, un édulcorant supérieur, conçu avec des ingrédients d'une intégrité irréprochable.

PRODUIT DU CANADA

SANS OGM

ORGANIQUE

SANS GLUTEN

HALAL

KOSHER

Polyvalence culinaire

Sublime tous plats avec de riches notes d'érable.

Stabilité du Brix

Niveau de douceur constant d'un lot à l'autre.

100% d'origine végétale

Durable et respectueux de l'environnement : une alternative aux sucres raffinés.

Attrait « Clean Label »

Ingrédient 100% pur et naturel, sans additifs ni agents de conservation.

IDÉAL POUR :

- Accompagner les desserts
- Garnir et sucrer vos cocktails
- Agrémenter vos plateaux de fromages et charcuteries
- Aromatiser vos breuvages chauds comme le thé et le café

RÉSUMÉ :

Pays d'origine	Canada
Code harmonisé	1702.20
Ingrédient	Eau d'érable concentrée
Procédé	Emballé à une température minimale de 85 °C / 185 °F (pasteurisé)
Flexibilité	66 à 80 Brix
Formats disponibles	À voir avec votre représentant et à adapter selon vos besoins.
Conditions d'entreposage	Conserver dans un endroit frais et sec, non ouvert. Réfrigérer après ouverture.

Tous nos produits d'érable sont fabriqués dans une usine enregistrée et régulièrement inspectée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et répondent aux exigences applicables de la Loi sur les produits agricoles au Canada et du Règlement sur les produits de l'érable.